

Compte-rendu de l'atelier « Contributions au territoire »

Médiathèque le MI[X] - Mourenx, le 14 décembre 2023

Ouverture

Monsieur Patrice Laurent, maire de Mourenx, explique sa satisfaction quant à l'accueil sur le territoire d'un tel projet et de la façon dont s'est réalisé la concertation. Il rappelle aussi que le bassin de Lacq s'est développé grâce aux activités industrielles après la découverte du gaz, et ce, depuis les années 1950, et que cela a permis au territoire de croître et d'accueillir des projets en faveur de la transition énergétique.

Il soutient que le projet porté par Elyse Energy sera structurant pour l'avenir et participe à la renaissance et à la visibilité du bassin de Lacq. Il permettra aussi de mettre en avant ses atouts (foncier, services proposés par SOBEGI) et d'attirer de nouveaux acteurs dans cette même dynamique de décarbonation dont le territoire est fier. Ces projets représentent aussi de forts enjeux en termes de formation et d'emploi, pour lesquels des travaux sont en cours en termes d'aménagements urbains et d'équipements.

Introduction

La rencontre s'est ouverte par quelques rappels :

- La réalisation de plusieurs événements de concertation et le rappel des prochaines rencontres ;
- La diffusion en visioconférence de cet atelier avec la possibilité pour les personnes à distance de poser leurs questions qui seront relayées par l'animatrice ;
- L'organisation de temps d'échanges qui doivent permettre d'aller au bout de toutes les questions des participants.

Intervention de Madame Marion THENET, garante de la CNDP

Le projet E-CHO par sa nature et ses enjeux mais également par son budget d'investissement évalué à 2 milliards d'euros relève du Code de l'environnement. À ce titre, il est soumis à une procédure de participation du public et pour cela à une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). C'est pourquoi Elyse Energy et RTE l'ont saisi pour guider cette démarche. La CNDP a nommé pour cela trois garants : Virginie ALLEZARD, Marion THENET et Sébastien CHERRUAU.

Qu'est-ce que la CNDP ? Il s'agit d'une autorité administrative indépendante habilitée à prendre des décisions en son nom propre avec une indépendance par rapport au pouvoir politique, à l'État notamment. La CNDP est une institution publique qui nomme des garants neutres et indépendants par rapport aux projets ainsi qu'aux acteurs du territoire concernés par ce projet.

Pourquoi la CNDP existe ? Elle défend un droit constitutionnel issu de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Située en phase amont du projet (conception), la concertation préalable permet de réfléchir sur l'opportunité du projet (d'un point de vue local mais aussi au niveau régional et national), sa poursuite ou non, et ses déclinaisons en termes d'options. Elle va également permettre de débattre des conditions et des modalités de prise en compte des différents enjeux et impacts environnementaux ou/et sociaux du projet. À la différence d'une enquête publique où toutes les études ont déjà été élaborées, donc les marges de manœuvre pour faire

évoluer le projet restent relativement minimes, une concertation intervient quand le projet n'est pas abouti. Il peut donc s'enrichir, s'il doit continuer, des retours du public. Dans le cadre d'une concertation, le dossier du porteur de projet n'est pas finalisé, des informations peuvent être ajoutées, donc la participation est importante.

Les 6 principes de la CNDP sont l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement (toute personne quel que soit son rôle dans la société a un droit de parole que l'on considèrera identique), et l'inclusion (écouter tous types de parties prenantes, publics dont ceux qui seraient très éloignés des décisions).

Quelles sont les missions des garants ?

Pour fixer les modalités de concertation, les garants ont réalisé une étude de contexte en amont de la démarche afin de mieux appréhender les enjeux du territoire.

Pendant la concertation, ils veillent à la qualité des informations diffusées et à l'expression de tous les publics (habitants, étudiants, lycéens, acteurs institutionnels, etc.).

Une fois la concertation terminée, ils rédigeront un bilan pour rendre compte de tous les échanges et contributions.

Le porteur de projet a ensuite 2 mois pour répondre au bilan des garants. À l'issue de la procédure, une concertation continue puis une enquête publique seront réalisées. Lors de l'enquête publique l'ensemble des enseignements issus des échanges feront partis du dossier d'enquête publique.

Les coordonnées des garants sont indiquées sur le support de présentation pour les joindre directement.

Quelques rappels sur les modalités de concertation

19 rencontres aux formats variés sont proposées au territoire : des ateliers thématiques pour approfondir un certain nombre de sujets, dont le dernier est celui d'aujourd'hui 14 décembre et porte sur les contributions au territoire, des conférences-débats pour traiter des enjeux forts comme la biomasse et l'eau, qui ont mobilisé des experts autres qu'Elyse Energy. Des stands mobiles sont également proposés pour aller à la rencontre du public, le dernier sera réalisé le 16 décembre au marché de Noël d'Artix. Un forum de clôture sera également réalisé le 11 janvier à l'Agora de Lacq. Le site internet qui est l'espace dédié pour retrouver toute la documentation, suivre les échanges et contribuer grâce au registre en ligne. D'autres outils de recueils de contributions sont également mis à la disposition du public : messagerie vocale, registres papier, cahiers d'acteurs.

Présentation du projet



Intervention de Mathieu Hoyer, Elyse Energy

Le projet E-CHO arrive dans un contexte d'urgence climatique où l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, dont le CO₂. Pour y parvenir, un travail individuel est nécessaire pour adapter nos comportements et modes de consommation du quotidien. Toutefois, une part incompressible de nos besoins nécessitent des ressources énergétiques qui devront être décarbonées. Face à ces enjeux, l'Union Européenne et la France se sont dotés d'objectifs réglementaires ambitieux notamment pour les secteurs les plus difficiles à décarboner : l'industrie chimique, les transports maritimes et aériens. Pour contribuer à l'enjeu de décarboner ces secteurs, Elyse Energy se positionne sur le marché des molécules bas-carbone qui visent à remplacer / compléter leurs équivalents fossiles.

Présentation des points clés du projet par la diffusion de la vidéo pédagogique également disponible sur le site internet www.e-cho-concertation.fr.

Les ressources nécessaires au projet : l'électricité bas-carbone avec ses évolutions réglementaires récentes intégrant à la fois les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire) mais également l'électricité nucléaire. La biomasse dans un second temps, avec 300 000 tonnes de matière sèche par an nécessaire à l'usine BioTJet, de l'eau nécessaire à l'électrolyse pour la production d'hydrogène, mais également au refroidissement des unités de production. Le dioxyde de carbone, 280 000 tonnes par an, capté et converti en molécules bas-carbone.

Les invariants du projet garantissent la faisabilité du projet, même à une étape préliminaire, avec des critères à respecter : les objectifs de production par site, la production de molécules réduisant de 70 % l'émission de gaz à effet de serre par rapport aux équivalents fossiles, les dates de mise en service des sites, un enjeu pour l'entreprise et plus largement pour la souveraineté énergétique nationale, la réindustrialisation du pays et la création d'emplois locaux. Le choix du site est également un invariant car il a été identifié comme pertinent et fait aujourd'hui l'objet d'études. Les synergies industrielles, entre les sites et avec les acteurs présents, sont nécessaires pour répondre aux ambitions du projet.

Les scénarios sont des combinaisons de paramètres qui formulent des visions alternatives du projet. Le premier scénario est l'absence de projet avec un impact en termes d'opportunité pour Elyse Energy qui s'est et se construit par ces projets, mais aussi pour le territoire qui souhaite poursuivre sa réindustrialisation en accueillant des projets vertueux et bas-carbone.

Elyse Energy présente le scénario 2, dans ce qui est sa vision du meilleur équilibre. Le transport serait réalisé par camion et par voies ferroviaires. Les scénarios 1 et 3 sont des alternatives qui représentent une autre configuration technique basée sur des choix de conception et des logiques différentes. Le scénario 1 est lié à une configuration technique autour du e-biokérosène. Le choix de ne pas utiliser d'hydrogène, pour la production d'e-biokérosène, réduirait la consommation en eau et donc l'impact sur cette même ressource mais nécessiterait deux fois plus de biomasse pour répondre aux objectifs de production. Le transport serait également réalisé par camion uniquement. Le scénario 3 a pour objectif de réduire l'impact sur les ressources d'un point de vue local (importation des ressources).

Le budget est évalué à 2 milliards d'euros pour l'ensemble du projet E-CHO et évolue au fur et à mesure de l'avancement, notamment avec les tendances inflationnistes.

Le calendrier est un point important. 2022 et 2023 correspondent aux études de faisabilité financées par les fonds propres d'Elyse Energy. Un soutien de la Région de 250 000 euros pour la partie méthanol et de l'ADEME pour la partie kérosène de 7,9 millions d'euros dont 3 millions d'euros en avance remboursable ont permis de conduire et d'obtenir aujourd'hui un premier niveau d'avancement dans l'étude du projet, en vue de présenter un certain nombre d'informations. S'en suivront des études détaillées en 2024 puis des dépôts de permis d'exploitation et de construction entre 2025 et 2028 pour la mise en service des unités.

Temps d'échanges n°1

« Ce que j'ai compris sur le planning, c'est qu'on aurait des réponses à toutes les questions posées, a priori, au premier trimestre 2024. Aujourd'hui, quand on fait un débat et une concertation, le minimum c'est d'être à égalité. Il nous paraît difficile de poser des questions et de nous dire ah je ne sais pas comme pour la biomasse ou l'eau. Comment on peut faire une concertation d'une certaine valeur, si on n'a pas les réponses aux questions que l'on pose. On a posé un certain nombre de questions et l'on n'a pas de réponse sur le site. Est-ce que l'on a la garantie dans la concertation continue d'avoir les réponses ? »

Réponse d'Elyse Energy : Le sujet sera abordé ultérieurement dans la présentation.

Complément de réponse post événement : Les réponses aux questions posées sur le site internet sont disponibles sur la page « Les réponses aux questions posées » ou en cliquant [ici](#).

« Dans la première réunion de lancement, ça va faire deux mois j'avais fait ressortir aux gens qui étaient là que le projet lui-même, si on comptait tous les intrants, le bois, l'hydrogène, produisait beaucoup plus de carbone que le simple projet classique avec le raffinage de pétrole. Je m'attendais à ce qu'il y ait une réponse dans les deux mois qui ont suivi. Il y a une question posée par une personne ici où c'était très vague et on la renvoyait à la réglementation européenne. Alors ce n'est peut-être pas le moment de faire un débat là-dessus, mais en fait, le projet n'est pas bas-carbone si l'on parle en quantité de carbone émis ou qui n'est pas stocké. Il est important qu'Elyse puisse produire sur ce sujet les calculs qui ont été faits pour justifier que l'on peut éviter 632 000 tonnes de CO₂ émis. On a besoin d'avoir les calculs, les papiers. C'est une demande simple, vous devez avoir tous les éléments ici et il est important de nous les transmettre. Vous avez bien entendu madame la CNDP, on a une demande précise pour nous expliquer le calcul de 632 000 tonnes de carbone évitées. Pour qu'on puisse en discuter. C'est pour cet aspect du bilan carbone. Je parle de ceci maintenant parce que ça ne concerne pas directement l'objet de la réunion d'aujourd'hui mais comme c'est la dernière réunion de cette concertation publique où on peut s'exprimer en parlant directement aux gens au lieu de simplement écrire. Le deuxième sujet est l'hydrogène. L'hydrogène est le cœur du réacteur du projet : la technologie n'est pas développée pour faire 75 000 tonnes. Actuellement, dans le monde entier, il existe une installation, au Québec à Bettencourt, qui produit par jour 8 à 10 tonnes d'hydrogène, et qui a besoin de 150 à 200 litres d'eau par jour pour faire marcher le dispositif. Ceci correspond à 3 000 tonnes par an. Et le projet Elyse a l'ambition de produire 75 000 tonnes. Entre les deux, il y a donc un gouffre. C'est un problème technologique. Nous aimerions savoir comment Elyse veut franchir cette étape entre 3 000 tonnes par jour et 75 000 tonnes. C'est à ce niveau-là qu'on voit que le projet ne peut pas dans l'immédiat satisfaire les ambitions. Le projet est essentiellement à un stade pilote, c'est compréhensible. Mais il faut nous l'expliquer. Ce qui est proposé et ce qui sera vraisemblable dans les années à venir, c'est un pilote où l'on peut démontrer qu'on peut produire une certaine quantité de kérosène à partir de l'hydrogène et dont le procédé existe déjà. Il n'y a pas eu de démonstration là-dessus. Je demande à ce que l'on ait les études qui ont été faites pour passer de 3 000 tonnes par an à 75 000 tonnes par an. Puisque vous travaillez sur le projet de biokérosène, vous

êtes bien placés pour y répondre, on n'est pas obligé de tout discuter maintenant mais on peut prendre date pour en parler. Le troisième aspect est que s'il s'agit d'un projet pilote, on aimerait avoir aussi l'explication financière du projet par étape, par année, jusqu'à ce qu'on obtienne 1 milliard d'euros. La troisième demande est d'avoir une explication financière du projet Elyse dans son entièreté : c'est une demande tout à fait légitime car une grande partie du financement vient de l'État et par les différentes subventions. »

Réponse d'Elyse Energy : 2 milliards d'euros correspond au budget d'investissement de départ pour les 3 sites du projet E-CHO. Une estimation a été réalisée pour chacun des sites du projet par un tiers au stade de faisabilité du projet. Cette estimation est réalisée par un calcul comptable à partir d'une liste d'équipements, basée sur les licences technologiques. Il est possible d'estimer les coûts des équipements avec une part d'incertitude en raison du stade d'avancement du projet. 2 milliards d'euros c'est alors le montant pour financer et construire l'usine. Il faut compter 2 ans et demi de construction mais il nous faut d'abord sécuriser le financement pour engager les investissements : l'achat des équipements et les frais de construction.

Nous ne sommes pas un pilote car notre objectif n'est pas de faire de la R&D¹ et d'innover. Les technologies qui seront déployées sont développées par des entreprises dont le métier est de proposer des procédés et équipements industriels. Elles sont déjà mises sur le marché et font l'objet de licence que nous devons acheter. Nous allons assembler l'ensemble des technologies nécessaires pour en faire un projet.

Concernant BioTJet, la société de projet a, dans son actionnariat Elyse Energy mais aussi Axens, IFP et Avril qui sont, elles, des entreprises ayant travaillé et éprouvé la technologie pendant 10 ans sur un démonstrateur industriel, aujourd'hui à l'arrêt. L'objectif de ce démonstrateur était d'assembler ces différentes briques de technologies et de prouver leur bon fonctionnement dans une chaîne de production globale et leur faisabilité. Aujourd'hui, le défi de l'hydrogène est un problème d'échelle. En effet, on a quelques unités industrielles qui produisent de l'ordre de quelques dizaines de mégawatts et des unités de plusieurs centaines de mégawatt. Ce n'est pas un sujet Elyse Energy, c'est un sujet d'accélération des augmentations de capacité de production d'hydrogène à travers le monde. On n'a pas l'ambition d'aller développer des technologies.

« On ne peut pas passer de 3 000 tonnes par an à 75 000 tonnes par an comme ceci. Tout le projet est présenté comme si vous alliez avoir après-demain 75 000 tonnes, ce n'est pas possible. Ce n'est tout simplement pas possible. Ce que vous pouvez avoir si vous avez les personnes compétentes ou acheter la technologie à Air Liquide, vous n'allez pas pouvoir produire 75 000 tonnes mais 7 500 tonnes. Je maintiens que ce que vous proposez, vous le vendez comme un projet à 75 000 tonnes mais dans la pratique, la technologie existante ne vous permet pas d'aboutir à ceci. Vous allez travailler à l'échelle du pilote. Il faut dire les choses aux gens de manière correcte et pas leur laisser penser que vous allez rapidement arriver à produire 75 000 tonnes d'hydrogène. Je répète, l'hydrogène c'est le cœur du réacteur du projet. C'est ça la partie la plus novatrice. Les autres technologies sont connues. C'est pour ça que je vous demande que vous me donniez les études faites pour prévoir 75 000 tonnes d'hydrogène. Je n'attends pas de réponse orale mais donnez les papiers. »

¹ Recherche et Développement.

Réponse de Elyse Energy : Il y a la fois une question et un point de vue. Sur le point de vue, c'est votre opinion et on la respecte. Comme pour les licences technologiques que j'ai citées précédemment, Elyse Energy ne développe pas de technologies. Nous discutons avec les fournisseurs d'électrolyseurs qui travaillent sur l'augmentation de leur capacité de production, sur leurs technologies et qui ont des objectifs de calendrier car ce ne serait pas pour demain, on est au début du projet. Nous ne développons pas de prototype mais cherchons à développer une technologie commerciale. La démonstration du process et des procédés a été faite. Sur la partie technologie, c'est un défi majeur et nous allons auditer les fournisseurs d'électrolyse (John Cockerill, Johnson Matthey, etc.) pour identifier les partenaires qui auraient la capacité de répondre à notre besoin.

« Vous en êtes au niveau du pilote. Vous ne pouvez pas dire aux gens nous allons fabriquer 75 000 tonnes d'hydrogène, surtout pas maintenant. C'est pour ça qu'il faut présenter de manière correcte le projet. Donnez-nous les études que vous avez fait pour prévoir 75 000 tonnes pour qu'on puisse vérifier que c'est vraisemblable et que ça tient la route mais actuellement vous ne pouvez produire avec la technologie actuelle qu'autour de 3000 tonnes par an. Vous le savez ça. Il faut quand même être un peu plus honnête vis-à-vis de la population. »

« La technologie c'est une chose, à condition qu'elle soit véritablement maîtrisée et dans les quantités que vous sollicitez. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais il y a aussi toute la logistique, il y a l'assemblage de votre projet. Parce qu'à Dunkerque, vous aviez un pilote de gazéification de matière qui vient de la biomasse (poudre de bois). On la fait torrifier pour en faire une poudre et que l'on mélange avec de l'hydrogène. Je dis hydrogène parce qu'à l'époque il n'y avait pas d'hydrogène. Donc cela permettait d'obtenir du fioul, parce que du kérosène ça aurait été un peu plus embêtant ? Du kérosène personne n'en a fabriqué. L'usine de torrification n'était pas sur place : donc votre pilote de Dunkerque, vous n'aviez pas l'assemblage des process. Vous n'avez pas un démonstrateur comme BioTJet : vous voulez amener la biomasse brute, la torrifier sur place et ensuite aller sur le process de gazéification de kérosène. Mais ça, ça ne s'est jamais fait sur le même site industriel. Ça peut gêner d'une part, des volumes de transport d'échanges, surtout que vous avez une forte ambition et de stockage, et de flux entrants sortants, et de sécurité parce qu'on touche des matériaux inflammables. Ce que vous nous présentez, c'est une idée mais ce n'est pas un projet et encore moins un projet industriel. On est un certain nombre dans cette salle à avoir travaillé une partie de notre vie dans des projets industriels ou au sein de grande usine. On a quand même une idée. Donc nous savons ce que c'est que de se lancer ne serait-ce de la création d'un atelier. Mais vous c'est bien pire qu'un nouvel atelier avec une nouvelle technologie. C'est l'ensemble. Aucun de vous dans votre expérience de porteur de projet n'avait vécu toutes les étapes de création d'usine. Vous n'avez aucune idée de l'ensemble des étapes qui vont se succéder, des délais et des inconnues. C'est un peu étonnant que vous veniez ici ce projet comme si c'était un projet qui ne pose pas de problème, que toutes les technologies sont connues, que vous avez de grands partenaires, il y a eu un pilote industriel déjà. Vos partenaires n'ont jamais réellement créé une telle usine. Donc vous mettez vraiment la charrue avant les bœufs. On aimerait être rassuré et savoir quelle base réelle, factuelle, quelles études, quels documents, quels industriels, quels partenaires, quelle ingénierie parce qu'il y a des gens très sérieux dans le monde

industriel. Ce serait intéressant d'être un peu rassuré. Aujourd'hui nous ne le sommes pas. »

« Quels sont les ingénieurs qui ont réussi à chiffrer les montants du projet en l'espace de 5 mois ? »

Réponse de Elyse Energy : ERAS est l'entreprise qui nous a accompagnés sur le chiffrage du coût du projet.

L'intégration au projet de territoire

Intervention de Alexandre Garnier, Elyse Energy

Le contexte réglementaire encadre la réalisation du dossier de demande d'autorisation d'exploitation et notamment les études d'impact et les différents risques.

Les études menées seront transmises aux services en charge de l'instruction du dossier. S'ils constatent des manques ou des incertitudes dans les études, le projet ne pourra pas être soumis à enquête publique. Lors de l'enquête publique, la population a accès à toutes les pièces du dossier. Les enseignements de la concertation et l'avis émis par le commissaire-enquêteur vont permettre d'enrichir l'avis du préfet. Il est le seul à pouvoir autoriser ou non le projet.

L'étude d'impact sur la biomasse n'est pas réglementaire mais nous sommes en train d'y réfléchir. Elle est nécessaire pour garantir le fonctionnement de l'usine dans la durée. Nous réfléchissons sur les ingénieries susceptibles de nous assister pour cette étude. A ce jour, nous n'avons pas trouvé de bureaux d'études pouvant nous accompagner pour la réaliser. De plus, cette étude ne peut se faire en 3 mois, et nécessitera un report du dépôt du dossier car nous estimons ne pas avoir l'intégralité des résultats des études. Nous allons également au-delà des obligations pour l'étude de trafic. Cela est nécessaire afin de favoriser l'intégration du projet sur le territoire et travailler sur sa durabilité. La concertation nous a permis d'ajuster les études. L'atelier réalisé à Bézingrand par exemple nous a montré que nous avons oublié un point de captage sur la commune pour l'étude air et odeur alors que celle-ci est située dans la direction des vents dominants. Nous avons alors ajouté un capteur supplémentaire. Au-delà du cadre réglementaire, les temps d'échanges avec le public nous permettent d'alimenter les études.

La démarche ERC encadre la méthodologie des études. Nous mesurons l'état initial (avant l'implantation du projet) pour ensuite éviter les impacts identifiés et si cela n'est pas possible, les réduire. En dernier ressort, nous cherchons à les compenser. Au sujet de l'eau par exemple, il est possible d'en éviter la consommation sur BioTJet. Nous en aurions uniquement besoin pour refroidir les procédés. Si nous n'utilisons pas d'eau dans le procédé de fabrication (sous-entendu de l'hydrogène), nous avons besoin de deux fois plus de biomasse pour produire la même quantité de e-biokérosène. Ce n'est donc pas suffisant. Pour réduire le besoin en eau, nous pouvons choisir des technologies de refroidissement nécessitant une plus faible consommation. Une étude est en cours sur ce sujet. Une autre solution serait d'utiliser des eaux usées. Concernant la compensation, certaines personnes nous ont présenté, au cours de la concertation, des dispositifs de soutien d'étiage et

notamment l'activité hydroélectrique. Nous ne nous sommes pas encore prononcés sur cette possibilité mais celle-ci sera étudiée.

Intervention de Damien Uster, responsable d'agence Biotope

Nous accompagnons Elyse Energy sur l'étude faune flore. L'étude s'inscrit dans le cadre de la démarche ERC où nous réalisons un état initial puis nous identifions les impacts pour proposer ensuite des mesures appropriées.

Les résultats de l'état initial ont été finalisés cette année grâce à plusieurs dizaines de journées d'inventaires écologiques qui ont ciblé les différentes espèces susceptibles d'être présentes sur ce territoire. Cela va donner lieu à une évaluation des enjeux écologiques et ensuite à une intégration de ces derniers dans la conception des projets.

L'état initial est réalisé sur un cycle biologique complet. Les inventaires sont réalisés sur les quatre saisons pour en avoir une représentation exhaustive. Les sites sont d'anciennes friches industrielles qui se sont renaturées avec le temps et certaines espèces ont recolonisé les sites dont certaines sont protégées ou qualifiées de remarquables.

Zoom sur HyLacq : Nous avons identifié une espèce protégée à l'échelle régionale : le lotier hispide ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux comme le cisticole (un petit passereau) qui occupe des grands espaces et des espèces de rapaces qui peuvent nicher sur des arbres isolés. La carte des enjeux illustre les niveaux d'enjeux hiérarchisés. Plus la couleur est foncée, plus l'enjeu est important. C'est sur cette base que nous travaillons sur la démarche ERC. La carte pour ce site est relativement foncée mais une prise en compte réglementaire et environnementale est nécessaire.

Zoom sur BioTJet : Il y a un cortège d'espèces et de milieux diversifiés : le crapaud calamite, le polypogon de Montpellier et des espèces de chauve-souris. La cartographie des enjeux montre les points clés à prendre en compte.

Les prochaines étapes : Les impacts seront mesurés sur la base des plans et designs des sites. L'objectif est d'abord d'éviter ces impacts puis de les atténuer (éviter certaines périodes sensibles pendant les travaux, des mesures spécifiques pour les amphibiens, etc.). Lorsque ces mesures sont définies et validées avec Elyse Energy, les mesures compensatoires sont pensées. Cela nécessite d'identifier du foncier, le plus proche possible du projet, pour mettre en œuvre des mesures de restauration écologique et ainsi redonner aux espèces impactées, des milieux où elles pourront se maintenir ou se reconstituer. Cela reste à travailler avec le territoire pour identifier au mieux ces mesures.

Intervention de Alexandre Garnier, Elyse Energy

L'étude sur le paysage est diffusée en toute transparence. La méthodologie est la même : analyser l'existant. Le territoire a un passé industriel mais il ne faut pas minimiser l'impact sur le paysage. Nos sites vont se voir comme le gazéifieur de BioTJet qui fera 350 tonnes et 60 mètres de haut. Sur ce point, il n'est pas possible d'éviter ou de réduire l'impact mais il est possible de le compenser et de travailler sur son insertion. Nous allons fixer un certain nombre de règles avec notre architecte, un architecte local et des bureaux d'études. Un des parti pris est de concentrer les unités les plus conséquentes au sein des sites. C'est une mesure de sécurité (les éloigner des populations) et cela permet de réduire l'impact paysager et d'intercaler des éléments architecturaux et paysagers pour avoir une progression plus douce.

eM-Lacq étant situé sur une plateforme industrielle, l'effort architectural sera moindre. Pour HyLacq, il y a un travail architectural plus important par rapport aux habitations proches.

Temps d'échanges n°2



« Vous avez abordé un sujet : la dénomination des différentes usines puisqu'il y a 3 usines. Vous dites que ce sont des ICPE. Nous avons un manque d'informations encore sur la réalité de ces usines. De savoir comment elles vont être implantées, le stockage qu'il va y avoir sur le site ou alors est-ce que vous allez travailler en flux continu avec des pipes qui vont partir directement ? Parce qu'à partir du moment où vous avez un certain stockage sur le site, vous avez la notion de Seveso 2 qui arrive très très vite. Il faut savoir aujourd'hui que sur le site de Bézingrand vous êtes sur un site où le PPRT a été diminué de 65 %. C'est aussi une réalité. Est-ce que vous avez adapté votre implantation ? A priori, vu que nous n'avons aucune information, je ne suis pas sûr. Est-ce que vous avez une vision du stockage que vous allez avoir ? Pour le moment, je ne sais pas si on en reparlera dans vos présentations, mais là, effectivement, quid des autres entreprises ? Vous êtes sur un bassin industriel qui a une histoire assez lourde avec des industriels qui sont assez lourds avec pas mal de scandales. Quel est l'effet domino qu'il peut y avoir sur les sites ? Sur l'usine de Lacq, on va voir l'effet domino qui va être très vite étudié. Sur les autres, quel va être l'impact sur les populations ? Parce que vous nous dites que vous avez éloigné des habitations mais de combien de mètres ? Sur les idées que l'on a, il y a des habitations qui ne sont pas très loin des zones d'implantation. C'est ce genre de questions qu'on aurait si on avait des éléments tangibles sur le futur de vos usines, que l'on n'a pas aujourd'hui. »

L'équipe projet prend note de cette remarque.

Pour plus d'informations au sujet des risques, un atelier a été organisé sur cette thématique le 8 novembre 2023 à Bézingrand. Le support de présentation ainsi que le compte-rendu de cette rencontre est disponible [ici](#).

D'autres informations sont également présentes dans la fiche thématique disponible en consultation [ici](#) ou en téléchargement [ici](#).

« Je vous dis là-dessus, c'est très très important. Sur le site, il y a énormément d'usines, il y a des problèmes de pollution, il y a des problèmes de santé. Vous venez là-dedans et il faut tenir compte de cet environnement. Qu'est-ce que vous envisagez, qu'est-ce que vous allez apporter pour l'augmentation de la pollution et éventuellement des problèmes de santé. Comme l'a souligné Patrick, cet aspect humain est essentiel. »

L'animatrice rappelle qu'un atelier sur les risques et nuisance a été organisé. Des éléments de réponses sont intégrés au compte-rendu disponible sur le site internet de la concertation.

« Les industries qui viennent sur un site déjà encombré où l'on sait qu'il a de la pollution et des problèmes de santé, comment vous organisez avec ceci. »

« Aujourd'hui sur le bassin de Lacq, il y a un problème qui est très important qui est le torchant. A priori, sur vos unités, vous allez avoir un certain nombre de torches. On a une vision d'ensemble mais je pensais que dans la concertation, à un moment donné, qu'on allait jusque-là, à dire 'eh bien écouté, l'usine ça va être telle unité, telle vague de stockage, avec tel volume, tel poste de chargement, etc.' »

Réponse de Elyse Energy : eM-Lacq et BioTJet seront classés en tant que site SEVESO seuil bas. Le site d'HyLacq quant à lui n'est pas concerné par la réglementation SEVESO.

Cette dimension et obligation réglementaire est inscrite dans le dossier de concertation. Un inventaire initial des substances a été réalisé c'est pourquoi nous ne pouvons pas avoir l'intégralité des réponses à vos questions et cela peut être frustrant. Notre niveau de connaissance permet d'identifier les typologies des installations et celles soumises au classement ICPE. En fonction des seuils et des quantités présentes, certaines substances peuvent basculer en classement Seveso.

Le premier inventaire et classement réalisé nous indique une production continue avec peu de stockage qui fait passer en seuil bas SEVESO pour eM-Lacq et BioTJet.

Pour le reste, nous devons aller plus loin. Ce sont des discussions que nous avons depuis plus d'un an avec la DREAL sur le sujet du PPRT : quels sont les risques ? comment est-ce que les risques sont maintenus sur la parcelle ? comment est-ce que cela s'inscrit dans un urbanisme qui est compatible ? C'était l'un des critères de choix, c'est pour cela que l'on s'installe sur une friche industrielle et non au milieu d'un lotissement. Tous les sujets que nous avons commencé à regarder nous permettent de dire aujourd'hui que le projet est faisable. Nous allons maintenant avancer et entrer dans un travail itératif et d'échanges avec la DREAL qui nous apporte des compléments, des demandes afin de nourrir les études. Ce sont deux sujets menés en parallèle et qui seront « figés » dans la phase d'enquête publique qui a pour objet de présenter ces éléments.

« Le PPRT est une chose qui est établie par rapport à l'usine et à l'entreprise. Là il y avait un PPRT d'une usine qui était ce qu'elle était. On le diminue de 65 % et on implante à la place ce qui est l'équivalent d'une raffinerie. Je comprends que ça intéresse de diminuer le PPRT car cela permet aux élus de vendre des terres et de construire mais il y a un problème à partir du moment où vous allez monter une raffinerie sur un site où il n'y a plus de PPRT. »

Réponse de Elyse Energy : C'est le premier sujet qu'on a levé. L'arrêt du site de YARA, le site de Pardies, n'a pas relancé la modification du PPRT. Cela a été réalisé récemment. Ce n'est pas un problème mais la conséquence d'une discussion avec la préfecture. La préfecture nous a informé, et ce n'est pas le seul cas en France, qu'il n'y aurait plus de nouveau PPRT. Par contre, il y a une disposition d'urbanisme permettant l'implantation de sites industriels et cela se traduit par des dossiers de servitude d'urbanisme. Comme il y a la préexistence d'un PPRT, il y a déjà la compatibilité du plan d'urbanisme. C'est simplement une procédure administrative différente que se substitue au PPRT et qui permet de rendre compatible l'implantation des sites.

Nous n'aurons pas moins de contraintes et les terrains juste à côté des sites ne seront pas pour autant constructibles. Nous notons toutefois votre besoin d'information sur ce sujet. Ces études sont demandées au moment du dépôt du dossier en préfecture, une fois que tous les plans seront figés. Lorsqu'on a fait les pré-implantations, la priorité a été donnée à la sécurité.

« Toutes les études de danger faites sur le bassin de Lacq ont été négatives. Il n'y a aucun danger. On a sur le bassin aujourd'hui des entreprises qui sont hors la loi (Sanofi entre autres). La distance avec les habitations est de combien aujourd'hui sur les implantations que vous avez faites ? »

Réponse de Elyse Energy : La réglementation prévoit des zones d'effets. C'est comme mettre sa main près d'un feu de palettes avec une allumette, ça ne va pas être la même distance. Nous allons faire une communication spécifique avec des éléments documentés à ce sujet parce que vraisemblablement on n'a pas réussi à faire passer le message que l'on souhaitait faire passer.

« 75 000 tonnes d'hydrogène par an, par rapport aux habitations, ce n'est pas tout à fait innocent. »

Réponse de Elyse Energy : Il n'y aura pas de stockage sur site.

« Vous avez parlé de bassin de stockage, d'effluent »

Réponse de Elyse Energy : La question portait sur les bassins de stockage et la nature des produits, notre réponse portée sur la présence de bacs de stockage, des réservoirs qui seront implantés sur les usines de e-méthanol et e-biokérosène. La quantité permet de définir si le site est classé SEVESO ou non.

« Quels seront les déchets contenus dans l'eau ? Tout ce que vous allez rejeter, etc. Où est-ce que cela va ? Qu'est-ce que ça contient ? »

Réponse de Elyse Energy : On ne va pas lister les paramètres car nous serions à la fois incomplets et imprécis. Les eaux doivent être traitées avant rejet. Il y a plusieurs types d'effluents entre une eau qui sert à un circuit de refroidissement et d'autres eaux utilisées dans le procédé industriel. Il n'y a pas toujours la même qualité et la même composition. L'ensemble des effluents sont d'abord collectés. Pour anticiper votre question quand on parlait de bac, sur les sites de stockage, on a toujours des cuves de rétention. Cela signifie que l'on doit protéger et contenir la fuite dans un premier temps. Après nous collectons et nous traitons ces eaux. Il y aurait des centrales, des stations de traitement d'eau en amont parce qu'on ne peut pas prendre de l'eau et l'envoyer comme ça dans les unités industrielles. Il faut la purifier et la traiter et en aval, avec une attention aujourd'hui sur la réutilisation de l'eau. Concernant la nature des effluents finaux, nous nous plierons à la réglementation. Si le projet est accepté, on nous indiquera ce que nous devons surveiller comme la température de l'eau par exemple.

« L'eau sera chargée en quoi ? En méthanol, en kérosène ? »

Réponse de Elyse Energy : Si c'est le cas, nous serions les premiers mécontents car cela est signe d'inefficacité.

« A minima vu que ce sont les produits que vous produisez. »

L'animatrice précise que les éléments ont été apportés sur le site internet ainsi que durant la conférence débat sur la ressource en eau. En effet, la thématique des rejets a été abordée lors de cet évènement.

Réponse d'Elyse Energy : Les différents effluents collectés seront traités par divers procédés biologiques et physiques. Les produits complexes seront ainsi séquestrés (boues d'épuration) ou dégradés. L'eau rejetée aura une composition proche de celle prélevée.

« L'enquête publique est prévue au deuxième semestre 2024 ? »

Réponse de Elyse Energy : Elle sera prévue un peu plus tardivement que le 2nd trimestre 2024.

« Est-ce que les compléments d'étude que nous avons demandé notamment sur l'impact de la biodiversité et sur l'eau, est-ce que le public sera au courant de ces réponses pour faire une analyse ? »

Un participant indique que cela fait partie du dossier d'enquête publique.

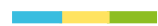
L'animatrice précise qu'avant la phase d'enquête publique, le dossier doit être complet. Les différents éléments de réponse (études entre autres) seront apportés par le maître d'ouvrage.

Réponse de Elyse Energy : La préfecture devra également apporter son analyse sur le dossier.

« C'est du jargon. »

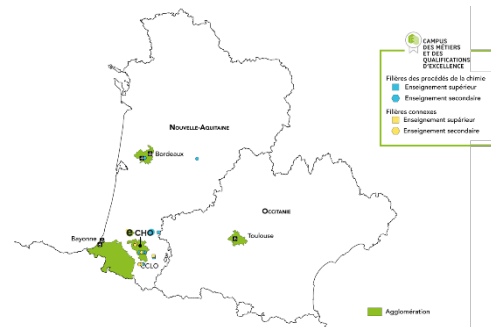
Réponse de Elyse Energy : On est sur la réalité des projets.

Les retombées économiques pour le territoire



Intervention de Mathieu Hoyer, Elyse Energy

La carte présentée est le miroir de la concertation qui s'est également déroulé à Bordeaux, Bayonne et Toulouse. Le projet E-CHO dépasse le bassin industriel et concerne une zone plus large au regard des filières économiques qu'il mobilise : la logistique, la formation, l'emploi et les partenaires industriels. L'enjeu est de favoriser l'intégration du projet dans l'écosystème existant. La carte illustre en vert les zones / agglomérations concernées par le projet. Par exemple, la zone autour de Bayonne est principalement concernée par le projet pour des raisons logistiques (présence du port).



Nous ressentons une certaine adéquation entre l'ambition du territoire vers les enjeux de décarbonation et la typologie du projet. C'est pour cela que nous parlons d'intégration au projet de territoire.

Les filières économiques concernées par le projet et les acteurs de la sous-traitance sont les acteurs de la logistique, de la formation, de la biomasse mais aussi de la chimie verte. Par exemple, l'action et la stratégie de la région Nouvelle-Aquitaine au travers de son plan d'actions Terra Nova, flèche un certain nombre de leviers et d'orientations sur les aspects environnementaux, industriels et économiques. Notre projet contribue à un certain nombre de ces enjeux avec notamment l'émergence de nouvelles filières sur les enjeux de décarbonation et de biodiversité tout en soutenant une économie pour laquelle le territoire a une valeur ajoutée importante.

Les retombées fiscales sont également un point important lorsque l'on fait le parallèle avec les questions liées aux subventions :

- Une aide de la région Nouvelle-Aquitaine sur le e-méthanol (250 000 euros pour la réalisation des études),
- Une aide de l'ADEME pour BioTJet (7,9 millions euros dont 3 millions d'avances remboursables, de l'argent qu'Elyse Energy devra donc rembourser).

Ce sont, en partie, grâce à ces aides que nous avons pu mener cette grande quantité d'étude à ce stade d'avancée du projet.

Concernant les retombées fiscales il y en a deux principales que nous sommes en train d'évaluer :

- L'impôt sur les sociétés,
- Les impôts locaux et les différentes taxes associées : taxes foncières, impôts sur les entreprises.

Les taxes récupèrent une valeur sur les fonciers occupés : on parle de plusieurs millions d'euros par an voire dizaines de millions d'euros par an. Aujourd'hui, le travail est en cours avec l'administration fiscale pour pouvoir apporter ces éléments qui contribuent au développement local et contribuer à l'entretien des routes et infrastructures.

L'emploi et la formation sont des sujets qui nous intéressent particulièrement pour répondre aux enjeux associés en matière de compétences nécessaires et de la quantité du nombre de personnes à former pour pouvoir les emplois directs et emplois indirects qui seraient nécessaires pendant la phase d'exploitation. C'est pour cela que nous avons été à la rencontre des plus jeunes publics (intervention auprès de publics universitaires et au lycée de Mourenx) afin de mettre en lumière nos futurs besoins. Nous sommes toutefois dans une phase amont du projet, nous ne pouvons donc pas écrire et estimer le besoin du nombre d'opérateurs et les spécialités nécessaires. Nous avons un enjeu à mettre en lumière notre besoin localement mais aussi auprès de la chambre du commerce et de l'industrie (CCI) qui réalise des actions pour promouvoir l'emploi et la formation localement. L'échelle régionale est importante également pour toucher les centres de formation qui pourraient être concernés. Nous devons ainsi mieux identifier les besoins, les types de compétences, les

types de qualification pour les mettre en visibilité auprès des différents acteurs et essayer de contribuer à l'animation des clusters de formation et d'emplois existants.

Plusieurs actions sont menées sur le territoire sur ce thème. La CCI est très active sur l'animation de la filière emploi local grâce à un observatoire qui mesure et qui met en évidence les besoins d'emplois sur le territoire. La CCI organise également un certain nombre d'événements auxquels on entend participer par la suite pour donner de la visibilité sur nos besoins (forums d'orientation par exemple).

Intervention d'Alexandre Garnier, Elyse Energy

Une usine fonctionne avant tout avec des hommes et des femmes qui s'en occupent. Nous sommes sur des usines en fonctionnement continu, 7 jours sur 7, 24h sur 24, avec un fonctionnement de 8 000 heures par an. L'organisation type : à la tête, nous avons un directeur d'établissement avec 4 grands services qui permettent de réaliser les astreintes cadre. Au cœur de cette usine, nous avons un service de production pour faire fonctionner l'usine au quotidien. Ce service est organisé avec 5 à 6 équipes qui assurent le fonctionnement, la bonne sécurité et l'entretien de premier niveau.

Il existe deux types de profils :

- Les conducteurs d'engins, les conducteurs de ligne, etc.
- Les profils en lien avec les métiers de la chimie : opérateurs et techniciens de production sous l'égide d'un chef de quart.

Ce service production va s'appuyer sur le service maintenance composé d'électrotechniciens, de mécaniciens, d'instrumentistes, d'automaticiens, etc.

Pour s'assurer que les paramètres de l'usine sont toujours optimisés et de l'excellence opérationnelle de l'usine, un service de qualité s'assure de la fiabilité et des travaux nécessaires. Il s'organise 3 sous-services :

- La sécurité avec des préventeurs, des techniciens, des animateurs sécurités qui seront dans les bureaux et sur les terrains pour s'assurer que tout se passe bien, faire respecter les consignes et/ou les faire évoluer si nécessaires.
- Le service qualité et laboratoire pour suivre en continu le respect des normes d'exploitation et de commercialisation.
- Le service spécifique à la certification bas-carbone des molécules produites grâce à des auditeurs internes.

En plus de cela, nous avons besoin d'un service administratif pour les ressources humaines et la partie administrative. Un service logistique sera également présent avec des profils variés : des profils très opérationnels, scientifiques, techniques. La concertation nous a permis de découvrir des acteurs de la formation sur ces domaines. Nous espérons que le campus de la chimie verra le jour et nous seront contributeurs.

Temps d'échanges n°3



« Vous oubliez les 1,5 million d'euros sur le projet d'à côté. Vous avez déposé 2 projets pour être éligibles aux subventions. Donc un projet qui a récupéré 7.9 millions avec l'ADEME et un autre projet où Elyse Energy et son co partenaire, vous avez récupéré 1,5 million. C'est le même projet. »

Réponse de Elyse Energy : Non il ne s'agit pas du même projet.

« Une question sur les retombées fiscales. Combien pour le département, la région ? »

Réponse de Elyse Energy : Le découpage présenté est réalisé à l'échelle macro, il s'agit de l'impôt sur les sociétés qui fait partie d'une enveloppe nationale avec tous les autres impôts

en retombées locales. Nous sommes également en discussion avec l'administration fiscale qui pour avancer son travail, a besoin d'avoir plus d'éléments. Ces temps d'échanges permettent de définir précisément notre composition et nos besoins pour affiner le calcul. Il s'agit notamment de définir la quantité de foncier bâti nécessaire, la quantité de foncier nu, etc. et ainsi permettre de calculer les assiettes sur la taxe foncière et la CFE.

La CVAE qui était un impôt fléché au préalable doit finalement muter en une autre taxe. En effet, d'après l'administration, CVAE ne serait plus d'actualité pour l'année 2024 pour l'économie locale. Cela pose plusieurs questions :

- Comment la CVAE va être mutée ?
- Combien / Quel montant référence ? Qui seront les bénéficiaires ? Nous avons fait ces demandes à un expert de la fiscalité locale pour nous permettre d'avoir ces réponses et réaliser les simulations pertinentes avec l'administration fiscale. Par ailleurs, il est précisé que les calculs sont à réaliser par commune. Les résultats des retombées fiscales pourront être communiqués dès leurs finalisations.

« Pour l'IFER par exemple, il y a 50 % qui va aux EPCI, est-ce que ça sera la même chose ? »

Réponse de Elyse Energy : Nous serions peu soumis à l'IFER car peu d'équipements correspondent aux critères d'éligibilité. Les transformateurs électriques seraient l'un des seuls éléments identifiés pour l'instant.

« Est-ce que vous avez prévu de construire des gymnases, des équipements sportifs pour les collectivités ? Est-ce que vous ne pensez pas mettre à mal la vie du bassin de Lacq ? La commune la plus riche c'est la ville de Mont, est-ce qu'avec cette enveloppe financière vous ne pensez pas que d'autres communes vont prendre la place ? La question était intéressante pour des gens qui sont partis. Le président de la CCLO, pour lui c'était intéressant, pour nous c'est très relatif. Nous sommes soucieux de l'environnement ? »

Réponse de Elyse Energy : Les retombées locales représentent des investissements quotidiens participant aux objectifs que vous poursuivez.

Quand il est question d'évoquer l'insertion dans le projet de territoire, l'objectif est de s'inscrire dans ce territoire. Sur la zone de Pardies (ex Pardies Noguères), il y a une association syndicale libre (l'ARIP, Association pour le Renouvellement Industriel de Pardies) qui avait la vocation historique de gérer les utilités de manière mutualisée entre les industriels. Aujourd'hui, il ne reste qu'un des industriels de l'époque, Air Liquide.

Notre souhait est de nous inscrire dans cette continuité-là de mutualisation. Si le projet voit le jour et si cette instance existe encore, il serait donc pertinent de réfléchir à la manière de travailler sur une logique de plateforme afin de mutualiser, de s'appuyer sur les synergies, et de maîtriser au mieux les impacts.

Cela fait aussi écho aux mesures de compensation sur ce sujet (sujet peut aborder au préalable). Pour autant, Elyse Energy a pris cette posture préventive dès le début du travail sur ce projet. Pour ce faire, il est notamment question de réfléchir à la manière dont le porteur de projet réalise et opère les compensations. En effet, au sujet de la compensation, il serait donc pertinent de réfléchir non pas à la parcelle mais davantage avec une vision d'ensemble pour favoriser l'efficacité du dispositif. Par exemple, des travaux autour de la réduction de l'utilisation de l'eau potable ou la préservation des biotopes seraient intéressants à mener et plus efficaces que de la compensation « cosmétique ». Sur la question de la mise en œuvre, cela reste une discussion menée avec le territoire, la préfecture et la DREAL.

« Par rapport à l'emploi, ce qu'il y a d'innovant dans votre entreprise c'est de créer du e-biokérosène pour faire voler des avions. Ce n'est pas innovant car pas dans le sens de l'avenir qu'on ne prévoit pas top. L'idéal serait de pas faire voler des avions donc l'idéal serait de ne pas produire d'e-biokérosène. Je me disais que vous alliez faire de l'innovation au niveau de l'emploi ou au niveau de la structure de l'entreprise et finalement non. Vous prévoyez de faire du 3-8, 24h/24. C'est complètement aberrant aujourd'hui, c'est dans

l'après-guerre où il fallait produire à fond. Aujourd'hui la plupart des gens se rendent compte que pour avoir une belle vie, pour être bien, pour ne pas avoir de burn-out, pour être heureux, en bonne santé, il ne faut pas faire de du 3-8, 5-8, 4-8 parce que c'est mauvais pour la santé. C'est mauvais pour le bien-être. Aujourd'hui on va créer des écoles, des campus, on va aller voir les lycéens pour leur dire 'venez dans notre super entreprise'. J'ai envie d'aller voir les lycéens pour leur dire 'écoutez, vous voulez vraiment ça pour votre vie ? Travailler en 3-8, 4-8, 5-8, sans voir le soleil ?'. Je ne sais pas si vous avez déjà travaillé comme ça mais c'est inhumain, c'est mauvais, c'est mal. Il n'y a rien de bien. Ce qu'il y a de bien là-dedans c'est que le patron puisse se faire de l'argent. Je pense qu'il faudrait arrêter et surtout avec de l'argent public. Pour moi, la base c'est le bien-être. Oui il faut du monde pour une entreprise mais ce monde-là il faut le respecter. C'est une source de mal être pour les gens. Je ne veux pas de ça dans notre territoire, je ne veux pas de ça pour les lycéens d'ici. Il faut des entreprises qui fassent rêver et moi à mon avis, on leur explique vraiment ce que c'est votre entreprise, et bien ça ne fait pas rêver. Il y a plein d'entreprises qui ont été créées avec autant d'argent et qui peut faire vachement mieux. »
Réponse de Elyse Energy : Nous prévoyons du 5-8 car les usines doivent être opérées en continu mais rien n'est encore figé.

Réponse d'un représentant de la cité scolaire de Mourenx : Je représente la cité scolaire de Mourenx, l'Education Nationale ainsi que le campus des métiers et de qualification de la chimie verte et de la décarbonation et qui a pour objectif de mettre en relation des lieux de formations (lycées, campus, universités) avec des industriels qui souhaitent recruter les jeunes du territoire. L'objectif de ce campus est de répondre à une double demande et de pouvoir donner du travail à des jeunes du territoire et qui veulent travailler dans ce territoire, et de répondre à des entreprises qui ont besoin de recruter mais avec des contenus. Nous avons bien conscience que les jeunes, dans la voie professionnelle, auront le dernier contact avec l'Education Nationale. C'est pour cela que dans nos formations, l'ensemble des établissements s'engagera à donner des notions sur la chimie verte afin que les jeunes soient sensibilisés et qu'ils aient une conscience sur les gestes qu'ils effectuent, qu'on soit à petite ou grande échelle. La formation ce n'est pas forcément répondre à une demande de l'entreprise, c'est aussi former des citoyens qui ont une conscience et qui savent ce qu'est de travailler dans leur territoire.

« Est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant de former des jeunes sur d'autres techniques, d'autres technologies plus novatrices, beaucoup plus dans l'ère du temps. »

Réponse d'un représentant de la cité scolaire de Mourenx : Ce n'est pas un lycée qui décide un jour des formations qu'il va proposer. Le lycée est présent pour répondre à des enjeux économiques, il n'est pas là pour « former des chômeurs » c'est pour ça qu'il y a ce que l'on appelle une carte des formations avec propositions annuelles émises par les établissements et qui sont entérinées par les élus en l'occurrence le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine qui décide. Quand on ouvre une formation, il peut décider de former 15 opérateurs et l'année suivante, 30 en formation initiale. Nous sommes en train de travailler avec l'UPPA à une licence pro. Aujourd'hui, nous avons des jeunes formés à BAC+2 (exemple BTS Métiers de la chimie) et plusieurs reproches nous sont faits par les industriels qui nous disent que ce sont des jeunes qui ont une formation théorique qui savent très bien travailler en laboratoire mais qui n'ont pas assez de notion de procédé.

Et d'un autre côté, on entend aussi que les jeunes n'ont pas cette notion d'économie circulaire. Nous proposons l'ouverture d'une licence professionnelle de la chimie verte des procédés et des énergies avec à l'intérieur, les 12 notions de la chimie verte et les 4 actions principales pour que nos jeunes ne soient plus des gens qui fassent des équations chimiques mais qui aussi, au stade du BAC+2 intègrent ces notions qui sont importantes en tant que citoyen du 21^{ème} siècle.

« Du coup ce sont les entreprises qui viennent et qui demandent qu'il y ait des employés qualifiés pour leur entreprise ? J'appelle ça du lobbying. Moi je ne trouve pas ça normal mais plutôt que ce soient les lycées, les universités et les gens du territoire qui proposent, qu'il y ait des idées 'ce serait bien qu'on forme les jeunes sur d'autres sujets'. »

Réponse d'un représentant de la cité scolaire de Mourenx : C'est exactement ce qu'il se passe quand nous demandons (ou coordonnons) une formation au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine. Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine est composé d'élus. Personnellement, j'ai mon opinion en tant que chef d'établissement mais également une opinion en tant que citoyen quand je vote dans l'isoloir, je donne aussi mon avis et ce que chacun fait. Ce sont vers les élus qu'il faut se tourner. Ce sont eux qui prennent les décisions, des orientations.

« Rêvons un peu. Imaginons que le projet se fasse et qu'il soit hyper vertueux et que les ingénieurs arrivent à trouver un e-biokérosène qui marche à l'air, c'est magnifique. Qu'est-ce que vous croyez qu'il va se passer ? Les aviateurs, déculpabilisés, vont construire de plus en plus d'avions, on aura besoin de plus d'aéroport (artificialisation du sol), développement du tourisme de masse partout et ça va être une surconsommation, etc. Une fois de plus, est-ce que vous ne pensez pas que votre projet est déjà un projet du passé ? On a 2 milliards d'euros, 850 emplois : avec ces chiffres, il y a pleins de possibilités de former des jeunes de notre territoire à la reconquête de métiers disparus, la reconquête de la biodiversité, de travailler sur des choses du futur, dans un environnement que l'on ne connaît pas encore. Toute notre agriculture à repenser : vous allez puiser de l'eau et on ne pourra plus faire de maïs, ce sera déjà bien. Mais il y a plein de nouveaux métiers qui vont démarrer que 15 ans auparavant on ne pensait pas. Il y a pleins de choses à innover avec 2 milliards d'euros et ce n'est pas les 850 emplois mais les maires ouvrent grand les mirettes. Votre projet est un projet du passé. »

Réponse de Elyse Energy : Le projet a pour objectif de s'inscrire dans la trajectoire de décarbonation. La sobriété, c'est la première action, c'est indiscutable. Ensuite, il y a une succession de leviers. Nous sommes tous d'abord citoyens avant de collaborer dans une entreprise ou une institution. En tant que citoyens, on mène des actions de sobriété et il y a les actions techniques qui les complètent. La seule chose dont on est sûr, c'est qu'il faut faire tout ça en même temps. Aujourd'hui, si l'on ne fait que l'un ou que l'autre, ça ne suffira pas. Sur l'aspect innovation, il y a toutes les questions relatives aux filières connexes. Quand on parle de durabilité, on parle de certification. Aujourd'hui, il y a un enjeu fort de former les gens pour être capable d'auditer et de valider des chaînes de certification qui sont de plus en plus complexes parce que de plus en plus exigeantes et qui vont l'être de plus en plus parce qu'on le voit en matière d'études d'impacts. Il va falloir auditer ce qui sera fait dans la vraie vie. C'est la mutation de métiers, la mutation de compétences. On le voit bien avec les métiers dans le domaine de l'eau qui évoluent : on parlait de mètres cubes et maintenant on regarde la qualité. Tous ces métiers connexes qui rentrent quelque part dans les emplois connexes sont assez peu développés mais il s'agit d'un écosystème. Il y a par exemple très peu de certificateurs qualifiés disponibles dès maintenant en France et en Europe. Il y a des enjeux de formation, des enjeux de compétences mais ces dernières ne vont pas apparaître s'il n'y a pas le besoin. L'objectif du projet est de s'inscrire dans une chaîne qui a cet objectif de contribuer modestement à cet objectif de décarbonation. Dans les effets dans cet écosystème, il y a ces emplois, ces nouveaux emplois, ces formations en termes de quantité de qualification.

« J'ai une question pour le chef d'établissement, est-ce que vous avez reçu les promoteurs du projet dans votre établissement ? est-ce que les étudiants, vos élèves ont été informés de ce projet ? ont-ils reçu une présentation ? J'ai une question à vous poser et également à la CNDP : dans le cadre de la concertation, est-ce que vous pouvez recevoir le collectif d'associations Touche pas à ma forêt pour le climat qui rassemble 15 associations voire davantage. Nous voudrions venir présenter également nos remarques sur ce projet à vos étudiants puisque dans le cadre de la concertation, on doit sensibiliser à l'opportunité du projet sur toutes ses facettes et nous avons des facettes à présenter à vos étudiants, à vos élèves ainsi qu'à vos élus. Deuxième question pour la CNDP : est-ce que vous pouvez nous aider à organiser des rencontres avec les élus de façon à ce qu'on puisse venir présenter les arguments des associations locales sur ce projet de territoire, projet environnement, et notre avis technique sur le projet. »

Réponse de la CNDP : Ce n'est pas la CNDP qui organise, c'est la maîtrise d'ouvrage. On coconstruit les modalités. On ne fait que l'intermédiaire, ce n'est pas nous qui décidons. Bien entendu, c'est monsieur qui doit donner l'autorisation car c'est avec lui que pourrait s'organiser la rencontre. Avec les élus, il faut voir avec la CCLO, cela ne nous incombe pas. Nous pouvons faire le relais de votre demande et il y a des personnes qui pourront le faire mais ce n'est pas nous qui pouvons imposer ce type de rencontre. La demande est entendue. Il va falloir faire cette demande rapidement car les vacances scolaires approchent. Est-ce que vous accepteriez en début d'année même si la concertation se finie le 17 janvier où monsieur prend un engagement de le faire au 1^{er} trimestre 2024 ? Concernant une rencontre avec les élus, c'est un peu plus compliqué car il faut, trouver un temps où ils soient tous là. Si nous n'arrivons pas à l'organiser d'ici le 17 janvier, il y aura une demande faite officiellement et ce seront aux élus de décider. La demande et le relai sera bien fait.

« Je suis très surpris sur votre présentation. Vous avez l'air très pointu sur l'organigramme et beaucoup moins sur la réalité de l'entreprise. A la limite, vous savez qui vous allez mettre mais vous ne savez pas où les mettre. Aujourd'hui, nous n'avons aucune précision sur les établissements, sur comment ils vont être faits, on n'a aucune précision sur le stockage, sur le nombre de personnes qui seront sur la production, etc. Cependant, l'organigramme est bien cadré. On peut dire que c'est un copié collé d'une industrie chimique. Les gens qui sont HSE, ils vont faire la sécurité incendie sur le site ou alors vous allez passer un accord avec les sapeurs-pompiers SOBEGI à Lacq ? »

Réponse de Elyse Energy : Aujourd'hui, on s'est attaché à regarder les grandes familles de métiers qu'on a voulu mettre dans un organigramme. C'est un travail conséquent de voir les besoins unité par unité. Nous avons plutôt mis l'accent sur la typologie des sous-traitances nécessaires au projet car ces éléments sont demandés par les filières de formation (région, lycée, CCI). Pour la promotion des orientations stratégiques, on nous demande de formuler nos besoins en termes de qualifications. C'est pour ça que nous nous sommes concentrés sur le sujet de cette manière-là. Effectivement, il s'agit d'enveloppes globales et il y a quelques quantités.

Concernant la sécurité incendie, il y a plusieurs niveaux. Les plateformes industrielles, quelles qu'elles soient, sur les 3 projets, disposaient, disposent et disposeront de moyens de lutte contre l'incendie.

Il faut ajouter à ce dispositif l'organisation des moyens de prévention : c'est un sujet d'usine mais aussi territorial. Pour ce qui est du méthanol contenu dans le E-CHO, qui serait produit sur la plateforme d'Induslacq, le site propose déjà un certain nombre de service dont une caserne de pompiers privés sur place qui est là pour intervenir en priorité et complément des moyens de secours civils.

Le SDIS fait partie intégrante des différentes commissions et participe notamment à la lecture des DDAE pour s'assurer de l'adéquation entre les risques et des moyens associés.

« Les points sur la carte sont centrés sur Bordeaux et d'autres sur Toulouse. Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi ? Y a-t-il un lien avec le fait que vous avez fait des petits-déjeuners ? Expliquez pourquoi Bordeaux Toulouse, ce sont deux villes qui sont assez loin de Lacq et en même temps on comprend bien qu'il y ait des interactions logiques avec le bassin. »

Réponse de Elyse Energy : Le périmètre est concerné par le projet, soit pour des raisons d'emplois, soit pour des raisons logistiques et/ou pour des raisons de filières (maritime ou aéronautique). C'est pour cela que nous avons décidé d'emmener la concertation jusque ces territoires-là : les petits-déjeuners sur ces territoires en sont le résultat.

« C'est de la concertation ou de la communication ? »

Réponse de la CNDP : Les petits-déjeuners font partie de la concertation et ont permis d'inviter un public institutionnel. C'est un choix qui a été fait et qui n'est peut-être pas le bon car cela génère des frustrations par rapport à qui a été convié ou non. Cela sera une vraie question à prendre en compte pour la suite. Les modalités étaient tellement larges qu'au départ nous avons jugé que c'était suffisant.

Votre demande de rencontrer directement les élus ainsi que la filière universitaire au niveau du lycée est légitime. Les petits-déjeuners étaient dirigés vers les institutionnels parce qu'il y avait d'autres nombreux temps ouverts à tout le monde. Ces temps comme celui d'aujourd'hui sont également ouverts à tout le monde (peu importe le statut).

Réponse de Elyse Energy : La méthode de concertation a été validée par la CNDP. L'objectif qui était fixé et qui nous a été demandé était de concerter largement sur le plan géographique mais aussi en matière de profils à rencontrer. En effet, il n'est pas courant d'aller concerter aussi loin. Les axes de la concertation étaient basés sur la durée de la concertation (3 mois maximum réglementaire), le nombre d'évènements (19) ainsi que la diversité des profils à rencontrer. Ce dispositif a donc été retenu. Pour autant, il est toujours intéressant de bénéficier de retours sur les formats qui fonctionnent plus ou moins bien.

La volonté de base était d'aller à la rencontre de la population, ce qui explique la diversité de formats proposés. Pour exemple, les stands mobiles sont des formats particuliers qui nous ont permis d'aller à la rencontre de personnes qui ne seraient pas forcément venues à d'autres évènements en soirée comme les ateliers.

« Pour rebondir, pourquoi faire une concertation ? C'est rigolo quand même, c'est rare d'avoir des concertations comme ça. Je me suis dit 'c'est sûrement parce qu'ils savent que leur projet n'est pas top et que la population va se lever à un moment donné et elle va dire que non elle ne veut pas de ce projet'. Dans quel objectif si ce n'est pas pour ça ? La loi ? La loi parce qu'il y a un certain budget avec une part d'argent public ? »

Réponse de Elyse Energy : Les raisons liées à l'organisation d'une concertation préalable sont liées au budget du projet mais aussi au Code de l'environnement. Cependant, cela n'a rien avoir avec de l'argent public. Au-dessus de 300 millions d'investissement, un maître d'ouvrage peut saisir la CNDP de manière facultative, s'il pense que son projet peut avoir un impact nécessitant de demander l'avis à la population. Au-delà de 600 millions, il est obligatoire pour le maître d'ouvrage de saisir la CNDP. Elle décide du type de concertation, et du type de procédure : débat public ou une concertation. De plus en plus de projets nécessitent d'organiser des concertations préalables sous l'égide de la CNDP du fait de paramètres conjoncturels : avec l'inflation, les projets qui coutaient 200 millions en valent 300 aujourd'hui.

« Pour finir sur ma question d'avant, puisque vous n'y avez pas vraiment répondu car vous avez passé le micro au monsieur derrière, au niveau du fonctionnement en 5-8, pourquoi ? C'est forcément pour de l'argent. Est-ce que vous pensez que c'est bien ? Est-ce que vous êtes convaincu ? Est-ce qu'il y a des gens qui veulent faire ça ? »

Réponse de Elyse Energy : Nous avons compris votre opinion sur les rythmes de travail : ce sont des choses importantes à discuter et que l'on doit intégrer. Plusieurs questions se posent : comment est-ce que l'on souhaiterait exploiter les usines ? Quels pourraient être les emplois que nous pourrions créer et pour quelle usine ?

Pourquoi nous devons réaliser un fonctionnement de travail 24h/24 ? Nous serons sur des procédés qui nécessitent un fonctionnement continu. Nous aurons besoin d'une présence continue, c'est la contrainte du procédé. Techniquement, nous devons surveiller l'installation même si nous possédons des automatismes, de l'autocontrôle, qu'on a des moyens de type intelligence artificielle. In fine, ce sont les personnes qui permettent le fonctionnement des installations.

Concernant les rythmes de travail, le système en 3-8 implique d'avoir une équipe présente le matin, une équipe présente l'après-midi et une équipe présente le soir : c'est plus dévastateur que l'alternance. Il s'agit d'un constat issu des plus récentes conventions collectives où l'organisation du travail était jugée hostile. Nous pouvons former des gens, ils ont la capacité de refuser de notre promotion, ce n'est pas une difficulté. Ils ont la capacité de se positionner sur l'équipe de jour et d'expérience, la vie en 5-8 a des contraintes mais possède également des avantages. Le fonctionnement en 5-8 est le plus grand pourvoyeur de sapeur-pompier volontaire en France parce que sans cela, il n'y a pas de sapeur-pompier disponibles le matin ou l'après-midi. Nous présentons une vision, à date, de notre sensibilité car nous pensons qu'il s'agit d'un schéma intéressant dans ces conditions-là.

« Juste une remarque sur l'emploi et les compétences parce que nous travaillons énormément sur ces sujets avec les acteurs territoriaux. Quand on pose la question des personnes qui veulent travailler en 3-8 ou 5-8, il y en a que ça intéresse. C'est un rythme de vie, certes particulier, mais il permet ensuite d'avoir 2 journées de repos en plus du week-end. Ce sont des modalités de vie qui ne peuvent pas convenir à tout le monde nous en avons conscience. Nous devons nous réjouir d'avoir des activités qui sont pourvoyeuses d'emplois. Il faut penser qu'on a un passé démographique et qu'il y a des jeunes qui vont avoir besoin de travailler et que tous ne pourront malheureusement pas travailler dans la protection de l'environnement. Il nous faut donc des activités de production pourvoyeuses d'emplois. Concernant la parole des jeunes, je pense qu'avant de dire 'il ne faut pas les faire travailler là-dedans', il faudrait peut-être leur poser la question. Nous avons eu affaire à des jeunes sur des projets industriels de décarbonation comme ça qui étaient intéressés par ce type de projet-là. Je pense que c'est à prendre avec toute la mesure et précautions sur ce type de projet mais sur le volet compétences, emplois et RH, je pense que c'est une belle opportunité sur le territoire et pour les établissements. Cela permet de donner des perspectives aux jeunes qui entrent en formation d'avoir des activités et perspectives d'emplois, et de manière plus globale, je pense que cela peut amener plus de richesse et d'apporter une plus-value en local. »

L'équipe projet prend note de cette remarque.

« Pourquoi la concertation ? C'est une bonne question. Nous avons déjà abordé ce sujet et c'est prévu par la loi. Je pense que c'est les échanges avec les industriels qui sont importants et surtout les échanges oraux parce que nous aurions pu très bien faire une concertation par écrit. Nous avons déjà dit : il manque des informations. Vous affirmez un certain nombre de choses par exemple au niveau du taux de décarbonation suivant les différents modules (méthanol, e-biokérosène) mais vous n'apportez aucune preuve de ceci. C'est important qu'on ait une information dessus. Même chose quand j'ai parlé des électrolyseurs qui est un élément essentiel du dispositif, comme il y a un gouffre entre ce qui se fait maintenant et ce qu'on envisage, c'est important d'avoir les informations sur les perspectives réelles qui sont offertes. Il y a un minimum d'information qui va au-delà de ce qui est ici : c'est beaucoup de communication quand même. Du côté de la CNDP, il faudrait demander plus de choses techniques pour qu'on soit un peu plus alimentés. C'est difficile pour nous et pour moi de donner des contributions si au fond je ne parle que de ce que je connais et que j'aime. J'aimerais pouvoir répondre à ce que vous proposez pour qu'il y ait une véritable concertation. Sur l'aspect décarbonation, vous annoncez 632 000 tonnes de CO₂ évitées, je conteste ça. J'aimerais avoir les calculs pour que la discussion soit au même niveau. Le niveau auquel se fait la concertation qui est aujourd'hui trop axée communication. Le volet communication est parfaitement réalisé et il y a beaucoup d'argent qui a été mis là-dedans, mais pour avoir un dialogue technique intéressant, il faudrait un peu plus d'informations, et que vous nourrissiez un peu plus la population. »

Réponse de Elyse Energy : Les calculs qui nous ont menés à annoncer 622 000 tonnes (348 000 + 274 000) de CO₂ évitées sont le résultat de la méthodologie de calcul précisée dans la directive sur les énergies renouvelables (réf. 2018/2001 de l'UE), accompagnée de deux textes appelés « actes délégués » (réf. 2023/1184 et 2023/1185 de l'UE). Nous avons calculé l'empreinte carbone du e-méthanol et du e-biokérosène en suivant ces méthodologies et en utilisant les données des procédés utilisés concernant les diverses consommations énergétiques. Ces textes, qui font partie d'un ensemble de directives permettant aux Etats de calculer et de renseigner le bilan de leurs émissions de GES, sur l'ensemble des secteurs d'activités du pays, considèrent que le carbone émis sous forme de CO₂ en fin de vie d'un combustible comme le e-biokérosène ou le e-méthanol que produirait le projet a déjà été comptabilisé par ailleurs. Pour le e-méthanol, il est déjà compté à la première émission du CO₂ qui est capté puis incorporé dans la molécule de méthanol. Pour le e-biokérosène, les émissions de CO₂ dues à la récolte et à la combustion de la biomasse utilisée sont comptabilisées dans le bilan UTCATF du pays, conformément aux lignes directrices du GIEC pour les inventaires. Cette opération a pour prérequis que la biomasse

utilisée est certifiée durable. Il serait incorrect de le compter également dans le secteur d'usage, à savoir le secteur aérien. C'est une convention de comptabilité carbone.

« Est-ce que vous voulez vraiment vivre dans un monde sans eau ? Je vous invite tous à réfléchir à cette question. Je vais être gentille je vais vous donner la réponse : sans eau, pas de vie, je parle d'eau de qualité et de forêt avec plein de biodiversité. Je ne parle pas juste d'eau liquide, mais d'une eau de bonne qualité et sans pollution. Non, on ne peut pas vivre dans un monde sans eau de bonne qualité ni dans un monde sans forêt avec biodiversité parce que l'eau et la nature c'est la vie. »

L'équipe projet prend note de cette remarque.

« Une question un peu personnelle pour répondre au monsieur devant. Vous demandez des faits scientifiques et des méthodes de calculs mais est-ce que nous-mêmes sommes bien informés de ce que l'on a ? Je vais faire un parallèle très bref et très simple. Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable ? Le soleil n'est malheureusement pas une énergie renouvelable car on l'appelle énergie verte plutôt que renouvelable. Cependant un gaz que l'on va transformer sur lequel on va appliquer une entropie des millions d'années plus tard, effectivement on pourra s'en resservir. Est-ce que le gaz n'est pas plus renouvelable que l'énergie solaire ? Est-ce que notre référentiel et notre raisonnement est le bon ? Je m'interroge si l'on se pose la bonne question et dans le bon sens. C'était ma question personnelle. »

L'équipe projet prend note de cette remarque.

Madame Marion Thenet, garante de la CNDP, conclut la réunion en rappelant l'organisation du dernier stand mobile sur le marché de Noël d'Artix et du forum de clôture le 11 janvier 2024 à l'Agora de Lacq.